



CERCLE DE VOILE DE VALENCIENNES ***Euro Grand Prix de Voile Radiocommandée Classe « M »***

Plan d'eau de l'Etang du Vignoble à VALENCIENNES

11 et 12 septembre 2010

AVIS DE COURSE

L'Euro Grand Prix de Voile Radiocommandée classe « M » sera organisé les 11 et 12 septembre 2010 par le Cercle de Voile de Valenciennes (Nord – FRANCE).

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2009 / 2012 incluant l'annexe E,
- 1.2. les règles de la classe "M" (y compris les règles de jauge),
- 1.3. les règlements des championnats fédéraux et internationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- 1.4. le système de course HMS 2007 avec préliminaires,
- 1.5. En cas de conflit entre une règle de l'avis de course et une règle des instructions de course, il sera fait application de la règle 63.7 des "RCV".

2. PUBLICITE

L'Euro Grand Prix est une épreuve de catégorie A de publicité conformément à la règle 20.3.2 du code de la publicité de l'I.S.A.F.

3. CONDITIONS D'INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte aux bateaux de la classe M. Le nombre de concurrents admis à participer à l'épreuve est limité à 64. Dans le cas où le nombre serait supérieur au nombre de places disponibles, les participants seront sélectionnés dans l'ordre des préinscriptions.
- 3.2. Les formulaires de préinscriptions pour l'Euro Grand Prix (modèle joint) sont à retourner avant le 25 août 2010 minuit (cachet de la poste ou heure de réception de l'E-mail faisant foi) à : CV Valenciennes - 70 rue Malplaquet 59300 VALENCIENNES - courriel : contact@voile-valenciennes.fr Formulaire sur le site de l'organisateur : www.voile-valenciennes.fr ou en ligne sur le site web. Les dossiers d'inscription complets, accompagnés des frais d'engagement et éventuellement des frais de repas devront parvenir à l'organisateur, avant le 21 août 2010. Chèque établi à

l'ordre de Cercle de Voile Valenciennes ou par virement bancaire Domiciliation :
BPN-AG TERTIALES-00178 IBAN : FR76 1350 7001 7878 0155 1190 771 Adresse
SWIFT (BIC) : CCBPFRPPLIL

4. DROITS A PAYER

Les droits d'inscription requis sont de 42 Euros.

5. PROGRAMME

- 5.1.** Confirmation d'inscription et identification du matériel Vendredi 10 septembre 2010 de 17 h 00 à 20 h 00 et le samedi 11 septembre 2010 de 09 h 00 à 10H30. Samedi 12 septembre 2009 de 10 h 45 : affichage des flottes au tableau officiel grâce à un tirage aléatoire. Samedi 11 septembre 2010 de 11 h 00 à 18 h 30 : Flottes à suivre jusqu'à 18H30. Dimanche 12 septembre 2010 de 9 h 00 à 15 h 30
- 5.2.** Il ne sera pas donné de signal d'avertissement pour une nouvelle course, le dimanche 12 septembre 2010 après 15h30.: Palmarès et remise des prix à 16h.

6. JAUGE ET CONTRÔLE

Préalablement à la confirmation d'inscription, chaque concurrent devra présenter le certificat de mesure de son bateau et faire identifier l'ensemble du matériel susceptible d'être utilisé pendant la compétition conformément aux règles de classe (tampon indélébile propre à l'épreuve). Les concurrents devront présenter tout le matériel (coque, quille, lest, safran, voiles, etc.) propre et sec à la personne chargée de cette identification.

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

8. SYSTEME DE PENALITE

L'Annexe Q, Arbitrage direct des courses en flotte pour bateaux radiocommandés 2009, s'appliquera.

9. CLASSEMENT

Le nombre de courses devant être courues pour valider l'épreuve est de trois.

10. RADIO

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'Administration.

11. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1.5 million d'euros.

12. RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

13. COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL

Président du comité de course : Monsieur Philippe PASQESOONE

Président du comité de réclamation : Monsieur Patrick VILAIN

Président du comité de jauge : Monsieur Jacques LABOUE

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Suivez toutes les infos sur le site de l'Euro VRC 2010 [www. voile-valenciennes.fr](http://www.voile-valenciennes.fr)

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : CV Valenciennes - 70
rue Malplaquet - 59300 VALENCIENNES - Tel:03/27/29/65/96 - courriel :

contact@voile-valenciennes.fr

